

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2 BIS A

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un cavalier législatif, la contraception n'étant pas un soin.